

SYNTHÈSE

RAPPORT SUR LES BONNES PRATIQUES CONCERNANT LES STRATÉGIES DE SOUTIEN A L'EXPORTATION ET À L'INTERNATIONALISATION DES SECTEURS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

MÉTHODE OUVERTE DE COORDINATION (MOC)
GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ D'EXPERTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE
SUR LES SECTEURS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

1 | Introduction

Les secteurs de la culture et de la création occupent une position stratégique qui leur confère le potentiel de favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne (UE), contribuant ainsi pleinement à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Nous devons mettre en place des politiques intelligentes promouvant l'internationalisation et les exportations dans ces secteurs de manière à permettre à une grande majorité de petites organisations et entreprises d'opérer dans un contexte international, de toucher de nouveaux publics et d'accéder à de nouveaux marchés à travers le monde. Dans cette optique, il est indispensable d'identifier les services de soutien les plus efficaces, de faciliter l'accès aux marchés étrangers, de renforcer le dialogue réglementaire et d'étudier la possibilité de mécanismes de partage des risques. La mise en commun des ressources et la coopération entre les différents acteurs au sein de l'UE pourraient être poussées plus avant afin de renforcer la présence européenne sur la scène mondiale dans les secteurs culturels et créatifs, et de donner une image attrayante de l'Europe promouvant à la fois notre excellence dans le domaine du patrimoine et une créativité dynamique.

2 | Contexte du rapport

Ce rapport est le fruit des travaux menés dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination (MOC) par le Groupe de travail sur les stratégies de soutien à l'exportation et à l'internationalisation des secteurs culturels et créatifs, un groupe d'experts représentant les 28 États membres de l'UE créé en octobre 2012 dans le cadre du Plan de travail du Conseil en faveur de la culture 2011-2014. Il complète et s'appuie sur la littérature existante, sur le potentiel des secteurs de la culture et de la création dans l'Union européenne, et est aussi le premier rapport à s'intéresser de près à l'exportation et à l'internationalisation dans ces secteurs.

Il est aussi le plus récent des nombreux documents publiés par les différents groupes de travail de la MOC dans le cadre des Plans de travail du Conseil en faveur de la culture, précédents et actuel. Au travers d'observations stratégiques et de nombreux exemples de bonnes pratiques recueillis dans différents États membres, ce rapport illustre la grande variété de mesures et d'activités qui ont été mises en œuvre en Europe pour atteindre les principaux objectifs des politiques culturelles.



3 | Exportation et internationalisation dans les secteurs de la culture et de la création – analyse SWOT

Les arguments de base en faveur de l'exportation et de l'internationalisation des secteurs de la culture et de la création sont très simples. L'Europe possède une grande diversité culturelle, un patrimoine culturel exceptionnel, un enseignement de qualité supérieure et plusieurs centaines de milliers d'entreprises produisant une multitude de produits et services, et le marché mondial ne cesse de se développer. Ces atouts et opportunités sont de plus en plus reconnus dans le discours politique européen.

Les principaux points faibles et obstacles, en revanche, sont la prédominance des très petites entreprises, la faiblesse des intermédiaires et les problèmes liés à la gestion des droits. Mais il en existe d'autres, parmi lesquels:

- l'accès limité au financement de la promotion des exportations en raison de la nature immatérielle des avoirs des secteurs culturels et créatifs et, par conséquent, l'insuffisance des ressources pour les mesures de promotion des exportations essentielles, comme l'emballage, le marketing et la valorisation de la marque;
- le manque d'information concernant les tendances internationales et les marchés cibles ainsi que les règles et réglementations auxquels ils sont soumis, la situation concurrentielle et les préférences des consommateurs;
- l'absence de mesures d'aide à l'exportation appropriées et coordonnées de la part des gouvernements/autorités publiques, et le manque de sources de financement pour la coopération transfrontalière, la plupart des mécanismes de financement ayant une portée strictement nationale;
- l'absence de réseaux internationaux de grande envergure, d'où la difficulté de trouver des partenaires, distributeurs ou vendeurs adéquats;
- le secteur et les sous-secteurs ne sont pas suffisamment organisés, la promotion internationale étant laissée aux mains d'acteurs individuels;
- les programmes d'études dans les domaines culturels et créatifs ne prévoient pas de formation à l'internationalisation et à l'exportation;
- les autres secteurs ne sont pas suffisamment informés de la valeur ajoutée que les secteurs de la culture et de la création peuvent leur apporter en matière d'exportation et d'internationalisation;
- la fragmentation du marché et les barrières linguistiques.

4 | Les bonnes pratiques dans les États membres

Le rapport met en évidence le potentiel d'internationalisation considérable qu'offrent les secteurs de la culture et de la création, et ce en dépit des obstacles et faiblesses susmentionnés, et décrit les mesures de soutien efficace mises en œuvre dans les différents pays d'Europe. Il est donc largement consacré à des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans les États membres. Ce chapitre a été divisé en huit catégories de mesures couvrant au total 34 pratiques et exemples:

- stratégies spécifiquement axées sur les exportations dans les secteurs de la culture et de la création,
- soutien au développement des entreprises de manière générale, en particulier dans les secteurs de la culture et de la création,
- internationalisation de la politique culturelle,
- soutien aux réseaux et clusters,
- soutien à la promotion internationale,
- mesures de soutien au niveau européen,
- soutien pour les démonstrations, festivals, salons, missions économiques et autres événements et activités liés aux exportations,
- soutien à la coopération interrégionale.

Outre les exemples provenant des États membres, le rapport présente des pratiques mises en œuvre dans d'autres pays tels que le Canada et le Japon.

5 | Conclusions et recommandations

La partie principale du rapport présente des exemples de stratégies de soutien à l'exportation et à l'internationalisation qui ont été mises en œuvre avec succès dans les États membres de l'UE. Toutefois, le Groupe de travail pointe également du doigt les faiblesses et les défis auxquels les responsables politiques de différents niveaux doivent répondre, et propose plusieurs types d'interventions pour résoudre les problèmes identifiés.

Concernant le soutien et le financement:

- allouer un soutien spécifique aux mesures de promotion des exportations concernant l'emballage, le marketing et la valorisation de la marque;
- créer un fonds pour le développement des produits pour des créneaux autres que ceux traditionnellement visés dans les secteurs de la culture et de la création;
- trouver des moyens de soutenir les managers, agents et autres intermédiaires similaires;
- mettre en place des systèmes appropriés pour permettre aux entreprises des secteurs de la culture et de la création de participer à des festivals, salons et marchés;
- promouvoir une meilleure connaissance des modèles commerciaux et de la logique des bénéfices par rapport aux droits de propriété intellectuelle afin d'attirer davantage de fonds publics et privés, notamment les subventions, les prêts, les garanties, les fonds propres, etc.;
- renforcer les synergies et la coordination entre différents systèmes d'aide publique et de financement afin de faciliter l'internationalisation et le développement de la croissance.

Concernant les droits de propriété intellectuelle:

- assurer un niveau de protection élevé du droit d'auteur et des droits voisins, et garantir efficacité et transparence en matière de gestion des droits collectifs et d'octroi de licences transnationales;
- dialoguer avec les pays tiers en vue d'améliorer l'application de leur législation sur le droit d'auteur et de lutter contre la contrefaçon;
- travailler ensemble à la recherche de méthodes permettant de déterminer la valeur des droits de propriété intellectuelle et des actifs incorporels afin que les entreprises des secteurs de la culture et de la création puissent les utiliser comme garanties pour obtenir des garanties, des prêts et d'autres financements.

Concernant la coopération et la visibilité dans les secteurs de la culture et de la création:

- promouvoir les réseaux et clusters nationaux et internationaux dans les secteurs de la culture et de la création afin qu'ils puissent mieux soutenir l'exportation et l'internationalisation de la culture européenne ainsi que l'ouverture des marchés étrangers;
- mettre en place un système européen de soutien aux exportations hors UE, sous l'égide de l'UE, pour des clusters spécifiques;
- organiser des prix et des concours afin de donner davantage de visibilité aux exportations et à l'internationalisation;
- préparer des campagnes de sensibilisation fondées sur des exemples de bonnes pratiques afin de démontrer les avantages de la coopération entre les secteurs culturels et créatifs et les autres secteurs dans le domaine des exportations;
- présenter des expositions de dimension européenne dans des pays tiers.

Concernant l'éducation permanente et la formation professionnelle:

- mettre en place des mesures visant à encourager les échanges entre les établissements d'enseignement, conférant ainsi une dimension internationale aux disciplines culturelles et créatives et aux disciplines qui y sont liées (gestion artistique, etc.), et promouvoir les échanges de cours entre universités ou facultés universitaires;
- sensibiliser l'opinion à la nécessité d'intégrer une formation à la gestion ainsi qu'à l'internationalisation et aux exportations dans les programmes d'études des secteurs culturels et créatifs, et promouvoir la rencontre avec des praticiens au sein de ces cursus;
- soutenir la formation professionnelle à la gestion (par exemple, séminaires/ateliers spécifiques en collaboration avec, ou organisés par, le bureau national des exportations);
- aider les intermédiaires à participer aux opportunités de formation et de travail en réseau;
- promouvoir la reconnaissance des compétences et des professions dans les domaines culturels et créatifs, en finançant les associations professionnelles.

Pour lire le texte intégral du rapport, suivre le lien ci-après:

http://ec.europa.eu/culture/library/reports/eac-omc-report-ccs-strategies_en.pdf

http://ec.europa.eu/culture/library/index_en.htm

Coprésidents du Groupe de travail de l'OMC sur les stratégies de soutien à l'exportation et à l'internationalisation des secteurs de la culture et de la création:

Ragnar Siil (EE), e-mail: ragnar.siil@creativitylab.ee

Kimmo Aulake (FI), e-mail: kimmo.aulake@minedu.fi

Commission européenne:

Direction générale Éducation et culture

Direction E Culture & créativité

Unité E1 – Politique culturelle et dialogue interculturel

E-mail: EAC-UNITE-E1@ec.europa.eu

Annexe:

Mapping of Cultural and Creative Industry Export and Internationalisation Strategies in EU Member States, Judith STAINES et Colin MERCER, Réseau européen d'experts culture (EENC), 2013:

<http://www.eenc.info/wp-content/uploads/2013/04/JStaines-CMercer-Mapping-CCI-Export-Strategies-Feb-2013.pdf>

Liens utiles:

Site web de la DG Éducation et culture, Industries culturelles et créatives:

http://ec.europa.eu/culture/policy/cultural-creative-industries/index_en.htm

Communication de la Commission européenne - Promouvoir les secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'Union européenne, COM(2012)537:

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52012DC0537>

Guide de politiques de la MOC – Comment utiliser de manière stratégique les programmes d'aide communautaires, notamment les Fonds structurels, de manière à développer le potentiel de la culture pour le développement local, régional et national et les effets de débordement des ICC sur l'économie au sens large?:

http://ec.europa.eu/culture/policy/strategic-framework/documents/structural-funds-handbook_en.pdf

Commission européenne, Livre vert – Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives:

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52010DC0183>